

# Les Narcotiques Anonymes (NA)

## Origine de l'association

Les Narcotiques Anonymes trouvent leur origine aux États-Unis en 1935 pour ensuite apparaître en 1983 en France. L'association est composée de personnes qui ont eu des problèmes de dépendance à la drogue. L'association organise plus de 150 réunions hebdomadaires en France.

À Paris, il y a 75 groupes, qui organisent 10 à 15 réunions par jour. Ces réunions accueillent entre 10 et 70 participants.

Chaque groupe nécessite la présence de 4 à 10 bénévoles qui ont chacun un poste : ouvrir et fermer les locaux, gérer la réunion... Est également présent un représentant du groupe : celui-ci répertorie et collecte les avis de tous les bénévoles pour remonter les informations aux représentants régionaux/nationaux. Ainsi les décisions demandent du temps. Le principe est qu'il n'y ait pas de décideurs, même si pour remplir les conditions associatives il est nécessaire d'avoir un président et un trésorier.

Il existe différents comités au sein des narcotiques anonymes, notamment le Comité H&I (Hôpitaux et institutions). Celui-ci va à la rencontre des personnes détenues qui sont en sevrage. Il intervient dans une dizaine d'hôpitaux et dans 3 ou 4 prisons. Le comité est coordonné au niveau national.

Il se donne pour objet d'ouvrir une réunion et de rendre compte des missions via un compte-rendu. Le but est d'être le plus transparent possible sur le fonctionnement du groupe. Personne n'agit seul.

## Ses missions

Les interventions en prison ont commencé il y a environ 25 ans. La première réunion a eu lieu à Bois-d'Arcy en 1992.

### Réunions au format H&I

- Présentation de l'association
- Réunion « classique » autour d'un thème
- Deux personnes bénévoles qui parlent de leur expérience.
- Consacrées à des questions/réponses entre les détenus et les bénévoles
- Tous les 15 jours

<b>Fresnes</b>	Tous les 15 jours
<b>Meaux</b>	À la demande, 1 fois par mois selon le parcours
<b>Bois-d'Arcy</b>	Tous les 15 jours
<b>Nanterre</b>	Bientôt tous les 15 jours
<b>Gradignan</b>	Tous les 15 jours

Taux de fréquentation : 1 à 2 personnes par réunion

- Très peu de communication interne et stigmatisation des détenu-e-s participants
- La fréquentation s'est accrue, car le fait de venir à la réunion peut donner le droit à une remise de peine.

Une réunion peut durer entre 1h et 1h30. Mais cela mobilise une demi-journée pour les bénévoles.

## **Place des bénévoles**

### *Général*

Les Narcotiques Anonymes sont, comme beaucoup d'associations, très limités en ressources humaines. Les bénévoles sont au nombre de 600 qui interviennent régulièrement, mais ils sont uniquement entre 30 et 40 à s'investir dans les différents comités.

Des formations existent pour les bénévoles, notamment pour qu'ils puissent être à même de présenter et de représenter l'association et ses valeurs. Ils s'imprègnent alors des règles de conduite et du discours concernant leur structure et leur engagement. Il en va de la crédibilité de l'association. De plus, ce sont des lieux où ils peuvent se saisir du comportement à adopter en détention.

Il y a 3 ou 4 formations sur la thématique prisons par an, et elles sont communes à celles qui concernent les hôpitaux.

Pour tenir une réunion, il faut :

- Être intervenu au moins deux fois
- Être abstinent (selon si on prend en charge une réunion ou pas, il faut être abstinent depuis plus ou moins longtemps)
- Être élu
- Rendre des comptes via un CR à chaque fois.

Selon les établissements, entre 10 et 30 personnes sont inscrites pour effectuer des interventions ponctuelles. Elles doivent être abstinentes depuis 6 mois minimum et être à deux.

### *Bénévolat « par »*

La structure associative Les Narcotiques Anonymes se base sur de la transmission d'expérience, ainsi ils ne fonctionnent qu'avec du bénévolat « par ».

## **Projets à venir, effets et impacts**

La mission des NA est de transmettre un message. S'il y a besoin de mettre en place une autre mission, il faut faire « remonter » le projet et voter.

Les propositions pour intervenir dans de nouveaux établissements se font par le relai des demandes locales. Le « siège » des NA aide à rencontrer les partenaires et facilite pour les groupes locaux ces rencontres.

Ils fournissent également des attestations de présence pour favoriser les relations et pour permettre aux personnes de bénéficier de remises de peine ou d'aménagement. Il y a 35 groupes qui participent en île de France. Les NA n'ont pas d'obligation à fournir cette

attestation et ne font pas non plus de suivi. Ils font comme les autres associations conventionnées pour ce genre de missions, mais sans la convention. Il n'y a pas de démarchage de cette pratique auprès des SPIPS et des juges.

### **Difficultés rencontrées**

Le taux de fréquentation des réunions est très limité, tout comme le nombre de bénévoles. De plus, il existe de nombreuses réticences concernant l'association, qui n'est pas toujours bien considérée en prison que ce soit de la part des surveillants ou des personnes détenues elles-mêmes. En effet, tout ce qui se rapporte à la drogue, quand bien même il s'agit d'avoir à ce sujet un discours préventif et curatif, se charge de beaucoup de signification les plus diverses et contradictoires en détention (violence, trafic, manipulation, marchandage, risque de sécurité, etc.).

Mais, il existe aussi des réticences qui concernent l'aspect religieux que porte l'association dans son historique. Lors des réunions, une prière est prononcée et cela peut porter les individus à croire que les NA sont chrétiens, or ce n'est pas le systématiquement cas.

### **Partenaires financiers et opérationnels**

Les NA s'autofinancent afin d'avoir leur indépendance. Ainsi, ils paient un loyer pour les lieux dans lesquels ils interviennent. De l'argent est récolté à chaque réunion et remonte pour le groupe.

Il y a une collaboration avec des structures sous forme de CR (?). Les NA sont en lien avec un médecin de l'administration pénitentiaire qui permet de maintenir le lien. Ils ont l'engagement d'effectuer un rapport tous les trois mois.

Ils ont une convention nationale, grâce à laquelle ils affichent leur légitimité et ensuite des conventions locales avec chaque directeur de prison.